

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/11/2017

Référence

2017\_0063

Objet de la délibération

Tarifs des services communaux pour l'année 2018.

Nombre de membres

Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	21

Date de la convocation

11/10/2017

Date d'affichage

11/10/2017

Vote

**A l'unanimité**

Pour : 21  
Contre : 0  
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L' an 2017 et le 9 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de LE CORRE André, Maire

**Présents** : LE CORRE André, Maire, HEMERY Jeannine, JANNO Marie-Sophie, LE LAY Béatrice, LE MESTE Eliane, LENA Yvette, LIMBOUR Patricia, PLAZA Stéphanie, GAUDART Joël, GERBET Patrick, LAZENNEC Gilles, LE GOFF Michel, LE NY Thierry, LOYER Philippe, MAHOT Jean-François, MENARD François, MORIN Claude, POULIQUEN Pierre, SYLVESTRE Jean-Paul

**Excusé(s) ayant donné procuration** :  
LESSART Françoise à GAUDART Joël,  
JANNO Patrick à JANNO Marie-Sophie

**Excusé(s)** : CULOTO Elisabeth, JAMBOU Aurélie

**A été nommée secrétaire** : PLAZA Stéphanie

**Objet** : Tarifs des services communaux pour l'année 2018.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de la Commission des Finances du 3 novembre 2017 concernant les nouveaux tarifs des services communaux à adopter pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après avoir examiné dans le détail les différents tarifs qui lui sont présentés,

Constatant que les majorations prévues traduisent globalement l'augmentation normale du coût de la vie,

Considérant de ce fait que la proposition qui lui est soumise est tout à fait raisonnable et acceptable,

Approuve tous les nouveaux tarifs des services communaux pour l'année 2018 détaillés comme ci-après en annexes.

Définit une association faouëtaise comme une association dont l'activité principale à lieu sur le territoire communal du Faouët.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14/11/2017  
Le Maire  
André LE CORRE

